

## temps présent

**Ouvrir de nouvelles perspectives** p. 2-3

Echos d'établissements  
**en lutte** p. 3

Réforme du lycée : **Apparu et Descoings au rapport !** p. 4-5

Nouveau brevet des collèges  
**Renoncer à l'ambition pour maintenir le taux de réussite ?** p. 5



## personnels

Mutations intra :  
**le rectorat seul responsable, seul coupable** p. 6

## droits et libertés

A Calais comme ailleurs,  
**les collèges publics ne sont pas des casernes !** p. 7

## infos

Métier, catégories p. 8

## culture p. 8

## édito

Comme nous l'avions annoncé dans ce bulletin, **la réforme des lycées tenaille toujours nos dirigeants.** Dans l'académie, le CAVL (Conseil Académique de la Vie Lycéenne) a permis de réunir des élèves qui, sous la houlette aussi bienveillante qu'objective du recteur et de ses collaborateurs, ont rendu leurs conclusions. Miracle, c'était exactement ce qui était prévu. Ah les braves petits ! Ils ont tout dit, juste comme le voulait Darcos ; un vrai phénomène de transmission de pensée. Houdini enfoncé, Uri Geller ridiculisé. Plus rien ne transparait de ce qui a fait la colère des lycéens en début d'année. Ils veulent tout ce que voulait le ministre : les modules, l'orientation maison, l'allègement des cours. TOUT ! Et ils ont même regretté d'avoir des vacances si longues ! Certains ont cependant suggéré que le manque de moyens... Mais la solution proposée en haut lieu a plu à tous : pour combler les besoins, on ira chercher des étudiants.

C'est alors que l'admiration fait place à l'inquiétude. Car personne, devant cette manipulation patente et éhontée de la jeunesse, ne s'est levé. Personne, pour dire que c'était bien la preuve que les professeurs avaient, une fois de plus, honteusement, ignominieusement manipulé les élèves à l'automne dernier. Des jeunes utilisés pour des objectifs cachés, et personne ne proteste ? Aucune ligue de vertu, aucun pourfendeur de barbus (professeurs, bien sûr). Pas même un écho auprès de nos grands éditorialistes sur le blocage indécent de l'école ! Mais où sont les censeurs ? Comment ne pas s'inquiéter de cet affaiblissement moral, de ce défaitisme des penseurs libres de la liberté de penser indépendante ? La situation est alarmante.

En effet, tapis dans l'ombre, les manipulateurs continuent leurs sombres machinations. Ils aiguisent par exemple leurs couteaux sur **une réforme du brevet qu'ils jugent bien évidemment inadmissible.** Toujours arc-boutés dans le refus des saines et bonnes réformes de notre Président "La rupture" réformes intrinsèquement positives puisque ce sont ... des « réformes »!), ils accumulent leurs griefs ridicules, au nom de la défense d'une école publique qui aurait pour objectif majeur la réussite de tous les élèves... On peut parier également qu'ils n'accepteront pas un projet de réforme du lycée qui devrait pourtant maintenant ne plus être à discuter. Ils vont encore nous invoquer la "nécessaire démocratisation de l'école" quand l'heure est à la performance!

On dit même qu'ils se préparent à lutter dès la rentrée pour **empêcher la suppression de 16 000 emplois dans l'Education nationale,** pourtant inévitable si on veut résoudre La Crise. Alors, si vous les voyez souriants sous un parasol, suants dans la montagne, endormis sous un pommier, ou lisant tranquillement sur un banc public, ne pensez pas que ces enseignants, CPE, AED, Conseillers d'orientation, etc. ont bien mérité leurs vacances. Ce sont des Fonctionnaires ! et s'ils ne le sont pas encore, c'est pire, ils veulent le devenir ! Allègre, reviens ! Le mammoth résiste!

Michel DEVRED

*Bonnes vacances à tous*

# Ouvrir de nouvelles perspectives

**MOTION de la CAA du SNES - Lille - 19 juin 2009 (extraits)**

**En cette fin juin, le bilan du mouvement social peut sembler bien sombre, avec des mobilisations qui n'ont cessé de faiblir depuis le 1<sup>er</sup> mai. Mais nous pouvons inverser la vapeur par une action résolue dès la rentrée, en promouvant une valeur non cotée en bourse : le service public.**

Le 13 juin, le cortège FSU, certes le second en nombre, regroupait quelques centaines de collègues à Lille. Les raisons de cet échec sont multiples. Il faut d'abord l'imputer à un plan d'action trop étalé dans le temps et qui n'a pas proposé une amplification des mobilisations. La preuve est une nouvelle fois faite que des manifestations régionales, le samedi après midi après deux jours de grève nationale unitaire réussies ne permettent pas d'amplifier la mobilisation. Les rododromes de FO, qui en mai s'oppose à la grève et la réclame pour juin, puis qui affirme en juin qu'il est trop tard et dénonce les actions décidées collectivement ont également pesé. La position de la FSU a été plus cohérente, elle qui estimait que la situation exigeait d'amplifier l'action et souhaitait une grève en mai, mais qui a eu également le souci de préserver loyalement l'unité.

Il y a, plus profondément, des phénomènes de lassitude devant un mouvement qui n'a pas fait plier le gouvernement, et un scepticisme sur les formes de lutte et les possibilités de débouchés.

Ce qui ressort par contre en positif, c'est le maintien jusqu'à aujourd'hui d'une unité, fragile certes, puisque toutes les organisations ont fait le choix d'actions communes. C'est un point important et un atout qu'il nous faut préserver. Mais il faut aussi trouver d'autres formes de mobilisation et un nouveau calendrier.

Pour la CA de Lille, **il faut se diriger vers une grève générale**, seul moyen de faire plier le pouvoir devant l'unité résolue du public et du privé et d'ouvrir de nouvelles perspectives. Encore faut-il la préparer. Le texte unitaire de l'appel à l'action de juin, de notre point de vue, ne permet pas suffisamment la mobilisation du service public. Nos revendications y apparaissent mais de façon éparpillée, alors qu'il fallait en montrer l'importance. C'est en effet un facteur important de la lutte contre la crise. Les

services publics sont une source d'emplois qu'il faut préserver, en augmentant le nombre de postes aux concours et en favorisant la titularisation des emplois précaires. L'annonce de 34 000 non-remplacements de départs à la retraite supplémentaires en 2010 est une absurdité économique qui prouve combien le gouvernement prétend imposer ses choix idéologiques alors que la situation en exige d'autres. Une des conséquences de la crise n'est-elle pas de fragiliser encore plus les catégories les plus défavorisées ? Il faut donc développer les services publics, étendre leurs champs d'intervention et non poursuivre les privatisations comme à la Poste, démanteler comme au Pôle Emploi, ou détruire l'emploi comme dans l'EN. Les services publics sont aussi le moyen d'assurer des garanties et les conditions d'une solidarité effective dans une société fragilisée.

Il faut donc à la fois travailler l'articulation des revendications sur les questions éducatives et celles des services publics. De nouveau, le vote du budget sera un moment crucial qui doit déterminer notre calendrier d'action. L'an dernier, cette volonté ne s'est pas traduite de façon satisfaisante car la seule date choisie, le 7 octobre, a créé trop de confusions, mots d'ordre et modalités d'actions variant selon les secteurs.

La CAA appelle à une **grande campagne unitaire sur les services publics** en direction de l'opinion et elle estime qu'il est d'indispensable d'entrer dans l'action sur les questions éducatives dès le mois de septembre sur une plate forme revendicative précise (emploi et conditions de travail et démocratisation de l'école, salaires, pensions et pouvoir d'achat, recrutements et formation initiale...) en appelant à une grève de 2 jours deuxième quinzaine de septembre dont le second pourrait prendre la forme d'une grève de la Fonction Publique. L'annonce des actions prévues en octobre permettrait de construire un mouvement sur la durée. Le SNES doit mandater la FSU pour porter ces revendications. En tout état de cause, le SNES doit prendre ses responsabilités.

Dans notre secteur, il faut **relancer la campagne contre les heures supplémentaires** et rappeler que celle de l'an dernier a permis la restitution d'heures postes.

La CAA appelle d'ores et déjà les S1 à participer à **un conseil syndical le mercredi 9 septembre** pour faire le point sur les conditions de rentrée (effectifs, heures supplémentaires, non remplacement, etc.) et préparer les mobilisations nécessaires du premier trimestre.

## Reconquête du mois de juin... par les personnels !

L'annonce par Darcos, au mois de janvier 2009, de la généralisation de la « reconquête du mois de juin » a donc sonné comme une véritable déclaration de guerre. Contre le baccalauréat, mis en danger par le resserrement du calendrier ; contre les procédures d'orientation, malmenées ; contre les personnels, dont on méprisait les conditions de travail.

Las ! C'était compter sans les bataillons de profs en colère qui se mobilisèrent aussitôt contre ce qui apparaissait aussi comme une tentative de diversion (il s'agissait notamment pour le pouvoir de faire oublier la déroute de la réforme Darcos du lycée, ainsi que l'ampleur des suppressions de poste) : pétitions, courriers collectifs, courriers de la section académique, motions de congrès, interpellations en CTPA...

La première victoire fut l'allègement du nombre de copies dans quelques disciplines (Histoire-Géo notamment), la deuxième l'abandon du maintien des cours pour les examinateurs, la troisième l'avancée des réunions d'harmonisation et, parfois, de la prise en charge des copies afin d'allonger les délais de correction, la quatrième le recul de la date de retour des copies de philosophie.

Mais la guerre n'est pas gagnée et nous devons tout faire pour revenir en 2009-2010 à un calendrier de baccalauréat et d'orientation plus réaliste. Cette année, il est évident que la charge est restée trop lourde, ce qui a conduit à maintenir les préavis de grève pour les 2 et 3 juillet, au cas où les correcteurs auraient estimé impossible de rendre des notes à ces dates, et pour les 22 et 23 juin afin de permettre aux professeurs de philosophie de contester le calendrier du baccalauréat 2009. Il faudra donc poursuivre nos actions contre la pseudo-reconquête du mois de juin.

**Odile Deverne**

# ECHOS D'ÉTABLISSEMENTS EN LUTTE



**Certes, les grandes victoires manquent depuis quelque temps au palmarès syndical. Mais, au jour le jour, partout dans l'académie, des personnels combattent l'arbitraire et la dégradation de l'école.**

## **Collège Gagarine de Montigny-en-Gohelle: mobilisation contre les conséquences d'un budget de misère**

En février, les élus SNES, ont voté contre la DGH et le TRMD, obtenant une large majorité. S'ils reconnaissent l'effort particulier sur les groupes de langue, ils ne pouvaient accepter que cela se fasse au détriment du volume global hebdomadaire par classe. Sur la forme ils ne pouvaient, non plus, accepter que la proposition de la Présidente du C.A. soit différente de celle présentée en Commission Permanente. Une motion a donc été adoptée par le C.A. demandant à l'Inspection d'Académie les moyens nécessaires pour des groupes de langue restreints, le respect des horaires nationaux et un enseignement en Arts Plastiques donné par un personnel aux compétences validées par un concours de l'éducation nationale.

Cette motion a été le point de départ de plusieurs actions :

- 20 mars : demande d' audience du S1 auprès de l'inspection, suivie dans la première semaine des vacances de printemps par les élus des parents.
- 4 mai : rassemblement devant le collège, organisé par le S1 et les élus de l'établissement, réunissant enseignants et parents pour protester contre l'annonce de la suppression d'1/2 poste d'agent administratif, essentiel à la vie du collège.
- 20 mai, de 10h à 12h : organisation par les personnels d'éducation d'une opération "je prends en charge mes élèves mais n'assure pas de pédagogie active" pour protester contre l'impossibilité d'être reçus et en même temps dénoncer la suppression du 1/2 poste administratif à la rentrée prochaine. L'action fut suivie à 100% ! Le S1 et les élus informaient par courrier le recteur qu'en absence d'audience, ils seraient en grève le 4 juin.

- 28 mai : Audience accordée aux Parents et enseignants par l'Inspecteur d'Académie du Pas de Calais.

Les personnels et les parents ne désespèrent pas d'avoir été entendus. La mobilisation du S1 et des personnels de l'établissement reste entière.

## **Lycée Pasteur d'Hénin-Beaumont : levée de bouclier contre l'autoritarisme managérial du Proviseur**

Extraits d'un courrier rédigé par les représentants des personnels du L.P. et du L.G.T. Louis Pasteur d'Hénin-Beaumont, et des représentants des parents d'élèves, le 4 mai 2009.

*Monsieur le proviseur,*

*Durant cette année scolaire, des collègues, des élèves, des assistants d'éducation et même le président de l'Association des Parents d'élèves nous ont contactés pour nous faire part de difficultés éprouvées avec vous-même, dans le cadre de leur travail ou de leur association.*

*(...) Elles ont suscité beaucoup d'émotion chez de nombreux collègues et de vives inquiétudes. (...)*  
*[Ainsi :]*

*- Vos méthodes de « management autoritaire » caractérisent essentiellement vos interventions envers les élèves et les collègues. (...). Le dialogue avec le personnel, avec les élèves, avec les parents, l'animation pédagogique des équipes d'enseignants – des éléments qui ont fait notre force dans le passé – sont relégués au dernier rang des priorités. (...)*

*- Votre manque de courtoisie qui consiste à faire, parfois en public, des remarques désobligeantes à un collègue, à un assistant d'éducation, à un élève, ou à un parent d'élève en CA, ne facilite ni la communication dans l'établissement, ni la résolution sereine et digne des conflits. (...)*

*- Vous avez instauré un dévoiement de l'inspection pédagogique des personnels enseignants, afin d'isoler et de pouvoir traiter administrativement le cas de certains collègues fragiles. Ainsi avez-vous sollicité, parfois avec insistance – malgré votre déni – la venue d'inspecteurs, à tel point que nous avons dû établir un record annuel en la matière. Les collègues concernés n'ont pas été informés de vos démarches d'inspection et ont été surpris de la méthode qui consiste à régler, dans le dos des personnels, des problèmes qui supposent un peu plus de distance et de hauteur de vue. L'inspection de certains professeurs, s'est ainsi transformée en rapport disciplinaire, de façon à alimenter un dossier qui sera présenté plus tard au Rectorat.*

*[- L'imposition à un collègue, dans la précipitation, d'un « contrat de progrès » prévoyant] une aide de 2 mois par un tuteur*

*extérieur à l'établissement, mais aussi la mutation du collègue l'an prochain ! Pour notre part, nous ne retiendrons que le dossier à charge que vous avez instruit, et sa conclusion managériale finale : le départ forcé de notre collègue. (...)*

*C'est pourquoi, dans un premier temps, nous souhaitons qu'une large représentation des personnels puisse échanger avec vous sur les différents points abordés dans cette lettre, de façon à améliorer les relations sociales dans l'établissement, relations indispensables à la qualité et au bon fonctionnement du service public. (...)* »

## **Lycée Louis Pasteur de Somain : non aux heures supplémentaires, oui aux postes**

Extraits d'un courrier au Recteur envoyé le 2 juin 2009 par les représentants des enseignants SNES/SNEP du Lycée.

*« (...) Les conseils d'enseignement se sont déroulés (...) sur la base de la structure et de la DGH attribuées à notre établissement. Il s'avère, qu'une majorité d'enseignants refusent plus d'une HSA, conformément à leurs statuts. Ils ne veulent pas travailler plus pour gagner plus et considèrent que cette dotation nuit : 1) à leurs élèves – car il risque d'y avoir une diminution du taux d'encadrement 2) aux postes de leurs collègues.*

*(...) Nous demandons le maintien des postes (Lettres, Mathématiques, SVT, Eco-gestion, Physique-Chimie et Philosophie) notamment lors des mutations intra-académiques à venir, afin d'assurer un service public d'éducation de qualité.*

*Beaucoup d'élèves du lycée Louis Pasteur de Somain présentent des difficultés (par exemple, 20% des élèves en classe de Seconde redoublent – la moyenne académique est de 14%). Concernant l'offre d'enseignement, des options disparaissent au fil des années conduisant à des choix faits par défaut. Nos élèves n'ont pas le désir, ou les moyens, d'aller dans d'autres établissements du bassin pour suivre les enseignements de leur souhait.*

*Nous souhaitons donc vous rencontrer de nouveau en audience le plus rapidement possible afin d'examiner la situation de notre lycée, notamment sur l'organisation de la rentrée prochaine.*

*Veuillez croire, Monsieur Le Recteur, en notre entier dévouement au service public d'Education.»*

# Réforme du lycée : Apparu et Descoings au rapport !

PAR ROMAIN GÉNY ET CATHERINE PIECUCH POUR LE SECTEUR LYCÉE DU S3 DE LILLE

**Après la mise à l'écart des propositions Darcos – de Gaudemar en décembre, à la suite des actions des personnels et des lycéens. Apparu, puis Descoings plangent à leur tour sur le lycée et sa réforme. Le premier publie son rapport dans le cadre d'une mission parlementaire, le second, missionné par le ministre Darcos à la suite des reculs qui lui ont été imposés cet hiver, a rendu ses « préconisations » début juin au chef de l'Etat. Ainsi, trois projets pour réformer le lycée à l'initiative de la majorité présidentielle en moins d'un an: pour quelles convergences ? avec quels échos des luttes et propositions des personnels et lycéens ? Nous vous proposons une analyse succincte de ces deux derniers rapports publiés dans leur intégralité sur le site national du SNES.**

## Pochard + Darcos + ... = Apparu

Le député UMP Benoist Apparu a rendu fin mai un rapport sur la réforme des lycées qui a comme un air de déjà vu : celui d'une compilation des pires attaques contre l'école et les personnels.

On connaissait les commissions dont les rapports avaient pour but d'enterrer une réforme. Le député Apparu vient d'inventer la commission qui ressuscite la réforme !

Construire les enseignements autour de « fondamentaux » ; appliquer une « réduction des horaires disciplinaires » ; permettre « l'exploration et/ou l'approfondissement » grâce à des « modules » organisés en « semestres » (car la semestrialisation est « indispensable ») ; mettre en place de « l'accompagnement » sous la forme d'un « menu »... Vous la reconnaissez ? Apparemment, le député Apparu, non... Il devait être coupé du monde à l'automne dernier, car voilà comment, dans son rapport, il imagine les pistes souhaitables de réforme du lycée. Quelqu'un devrait lui dire que ces pistes, celles de la réforme Darcos, ont été rejetées massivement par les personnels et les élèves...

Mais ce rapport, qui s'occupe non seulement des structures du lycée, mais aussi des personnels et de l'organisation globale du système, n'est pas si naïf qu'on pourrait le croire. Il s'agit tout simplement de ressusciter, un par un, tous les projets qui ont été rejetés par les personnels depuis quelques années.

On propose pêle-mêle « d'accorder plus de marges de manœuvre aux établissements » (sur les horaires, les programmes), de réduire la formation des COPSYS à la mise en adéquation de l'école et du marché du travail, de « resserrer » le baccalauréat (qui coûte trop cher ?), de « redéfinir » le métier d'enseignant à partir du « constat clair » de la « commission présidée par Marcel Pochard » (notamment en accentuant encore plus les différences entre corps), etc...

Ceux qui regrettent que les attaques récentes contre l'école et les personnels aient souvent échoué verront sans doute dans ce rapport une raison de se réjouir. Les autres auront compris que ce rapport n'est là que pour justifier une casse de l'école et des statuts, dans le cadre des économies budgétaires, à partir d'une pseudo réflexion pédagogique. La proposition suivante parle d'elle-même : « Ainsi, il devrait être possible, par exemple, d'expérimenter l'enseignement de certaines disciplines sous la forme de cours magistraux, regroupant deux classes. » Mais assez de frilosité ! Qui croit-on duper en prétendant que les cours de fac concernent l'équivalent de deux classes du secondaire ? C'est par 300 que l'on devrait regrouper les élèves de lycée !

## Descoings : mi-figue mi-raisin ?

Le rapport Descoings a été rendu public une semaine après le rapport Apparu. S'agit-il d'une stratégie gouvernementale destinée à faire passer un certain nombre de pilules amères ? Un rapport caricatural et un autre qui en comparaison apparaît plus nuancé ? On ne peut complètement l'exclure. Pour autant, la parution de ces deux rapports aux tons différents traduit aussi la difficulté dans laquelle sont ceux qui voudraient casser l'école pour se livrer sereinement à leurs méfaits.

Il n'est pas difficile de (re)trouver, **dans le rapport Descoings, de nombreuses idées dont l'application serait dangereuse**, et dont certaines ont déjà été combattues, récemment ou plus anciennement.

Le point de départ est la promesse voilée d'une baisse des effectifs par classe en échange d'une remise en cause de notre statut, de notre service et de nos missions. Cette baisse promise des effectifs lui permet de tenir la ligne d'une réforme qui serait déconnectée de la baisse des moyens et des dizaines de milliers d'emplois supprimés dans l'Education Nationale

dans les années à venir. Mais le « contrat » est tout simplement inadmissible. D'abord parce que multiplier les tâches et les missions des personnels, augmenter le cas échéant la durée hebdomadaire du service voire supprimer la définition hebdomadaire même de ce service dénaturerait complètement nos métiers ; ensuite parce que des conditions de travail dégradées pour les enseignants ne peuvent que dégrader les possibilités de réussite des élèves ; enfin, parce que la logique libérale d'économie massive de moyens humains sous-tend encore et toujours le projet de réforme.

La logique de l'« individualisation des parcours » est centrale pour repenser la scolarité des lycéens. Ou quand l'Etat renonce à ses missions -assurer la réussite du plus grand nombre d'élèves possible- et qu'il renvoie à chaque individu -le lycéen et sa famille- la responsabilité de son échec éventuel. Le parcours individualisé peut dissimuler de nombreuses attaques : de la remise en cause des séries à celle du bac comme évaluation finale pour tous, en passant par celle des conseillers d'orientation-psychologues, sans oublier le pilier -déjà présent chez Darcos- du soutien déconnecté des enseignements, hors temps scolaire et dispensé par d'autres que des enseignants. C'est là aussi l'un des axes forts du gouvernement : persuader élèves, parents et enseignants que ce « soutien » est LA solution à toutes les difficultés rencontrées par les lycéens. Cela permet d'évacuer à la va-vite toute exigence de moyens humains, de diminution des effectifs par classe, de travail en groupe... avec le professeur de la discipline et de la classe et par conséquent de faire une réforme avec des milliers de suppressions de postes, même si on jure quelques pages plus haut que les deux ne sont pas liés ! Cela permet aussi d'enfoncer un peu plus le clou de la responsabilité individuelle : puisque LA solution a échoué, il faut bien un coupable !

Tous ces axes reposent sur une autre idée-force : l'autonomie des établissements. Pour Descoings, il faudrait ne plus calculer les moyens d'un établissement sur la base du nombre d'élèves et de divisions, mais donner aux chefs d'établissement « de véritables marges de manœuvre » « pour favoriser la modernisation ». Disons-le clairement, il s'agit d'abord de faire des économies de personnels et de mettre fin à l'égalité de traitement des lycéens en attaquant les horaires et les programmes nationaux. Et une fois cela fait, comment pourrait-il y avoir encore une évaluation finale nationale ? R.Descoings pose clairement la question sur ce point.

Enfin, outre une série de propositions plus ou moins provocatrices (l'école ouverte au lycée, la prise en compte pour le bac des séjours à l'étranger ou de l'engagement associatif et humanitaire...), un dernier axe, rapidement évoqué, doit attirer notre attention: la volonté d'associer les régions au projet de réforme. Cela n'est ni un hasard ni un lapsus : ce qui est exprimé là, c'est bien derrière la (con)fusion des missions Etat/Régions, l'annonce en filigranes d'un désengagement possible de l'Etat du système éducatif sur le plan des contenus (programmes, horaires, architecture du lycée...) et de leur financement. C'est-à-dire la fin programmée de l'Education Nationale.

Pour toutes ces raisons, le rapport Descoings est loin de décrire le lycée que nous voulons.

**Et pourtant, ce rapport est obligé de prendre acte d'un certain nombre de revendications ou de positions fortes des personnels,** que le Snes a relayées depuis plusieurs mois.

L'exemple le plus flagrant, en ce qui concerne les personnels, est la reconnaissance du rôle « indispensable » des COPsy. Ce n'est pas rien quand on sait combien ces personnels sont attaqués par le pouvoir depuis plusieurs mois.

En ce qui concerne l'organisation du lycée, le rapport Descoings réaffirme qu'il existe bien trois voies, générale, technologique et professionnelle et surtout la nécessité de conforter et de développer la voie technologique en engageant notamment la réforme des contenus et des programmes en STI, différée depuis plusieurs années. Il constate aussi que la semestrialisation n'est pas synonyme de réussite à l'université et que, logiquement, on ne voit pas pourquoi elle le serait pour les lycéens mais la proposition de mettre en place de(s) (fausses) passerelles en cours d'année scolaire et de placer la détermination à la fin du deuxième trimestre de seconde implique bien une organisation de l'année scolaire « différente »... Semestrialisée ?

On le voit, il faut rester vigilant et combatif pour repousser les logiques libérales de réforme du lycée et pour imposer nos propositions pour un lycée véritablement démocratique et plus efficace. Mais le rapport Descoings montre que la bagarre n'est pas vaine, qu'il est possible de peser sur le débat, de faire avancer nos positions.

*Nos analyses et réflexions (cf. le « supplément démocratisation » de ce bulletin et les fiches publiées sur le site du S3 de Lille), nos propositions (congrès académique de Dunkerque et congrès national de Perpignan), les publications nationales du Snes doivent nous permettre de nous préparer aux rendez-vous de cet automne, aux mobilisations nécessaires pour faire avancer la démocratisation du lycée comme de toute l'école.*

## Projet d'architecture pour le nouveau diplôme national du brevet (DNB) Renoncer à l'ambition pour maintenir le taux de réussite ?

PAR MAGALI LAUMENERCH

**Dégrader les conditions d'enseignement, c'est risquer une baisse des résultats aux examens nationaux. Pour y remédier, le ministère entend faciliter l'obtention des diplômes. Ce qui permet au passage de poursuivre la dérégulation de l'Ecole publique. Exemple avec le projet de réforme du brevet des collèges.**

**C**e projet doit être examiné au Conseil Supérieur de l'Education du 1er juillet. Il s'agit d'une deuxième mouture, la première ayant essuyé un refus quasi unanime.

Il eût été très surprenant que ce projet fût ne serait-ce que satisfaisant. En effet cette nouvelle architecture s'appuie sur la loi Fillon et son socle commun, loi Fillon dont le SNES demande toujours l'abrogation.

Le brevet doit donc sanctionner la formation acquise à l'issue de la scolarité suivie dans les collèges et attester la maîtrise du socle commun de compétences. La maîtrise du socle pourrait être validée dès la quatrième au moyen d'une fiche d'attestation renseignée par l'équipe pédagogique et validée par le chef d'établissement.

Le contrôle continu prendrait en compte : la note de vie scolaire (coef 1), la note d'EPS (coef 2) et les points au-dessus de 10 pour le Français, les Mathématiques, l'Histoire-Géographie et Education civique, LV1, LV2 ou DP6, Physique-chimie, SVT, Arts plastiques, Education musicale, Technologie, l'option (toutes avec coef 1, la seule différence est un coef 3 pour la DP6 en option professionnelle).

A cela s'ajouteraient quatre épreuves terminales (coef 2) en français, mathématiques, HG Education civique, et une épreuve de sciences (Physique ou SVT) par tirage au sort, ou de technologie. La « grande innovation » consiste en l'introduction d'une nouvelle modalité d'évaluation : les QRC : questions à réponses courtes, pour l'HG EC et les sciences.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, deux épreuves orales sont prévues. L'une en langue vivante étrangère pouvant se faire en cours d'année et donc évaluée à l'interne ou lors d'une séance pédagogique dont elle

constitue un des moments d'enseignement. Celle-ci pourrait s'appuyer sur le PDMF (Parcours de Découverte des Métiers et des Formations). Et l'autre, elle aussi faite au sein de l'établissement, évaluerait un travail mené en interdisciplinarité sur le champ « Histoire des arts ».

Mais le ministre utilise la « tactique » habituelle : on annonce le pire pour finalement retirer quelques brouilles qui ne changent rien sur le fond. Ainsi, les dernières informations dont nous disposons laissent penser que l'épreuve orale interne de LV serait supprimée, mais l'épreuve d'histoire des arts subsisterait. L'épreuve basée sur le « Parcours de découverte des métiers » resterait elle aussi. Le nouveau brevet serait reporté à 2011, mais une expérimentation pourrait être faite en 2010.

Ces dernières modifications, incertaines, ne changent pas le fond du problème. Les nouvelles modalités comme les QRC ou le tirage au sort de certaines disciplines vont dans le sens d'un enseignement au rabais. Les évaluations proposées en langue basées sur les compétences ou sur la langue du monde du travail effectuées à l'interne posent le problème, déjà présent depuis l'an passé, lié à l'évaluation du niveau A2 : il y a une énorme disparité de fonctionnement selon les établissements ce qui met à mal le caractère national du brevet. Enfin cette évaluation adossée aux sept piliers du socle conformément aux orientations de la loi Fillon, est en contradiction avec le projet ambitieux pour le collège porté par le Snes.

N'hésitez pas à donner votre avis en répondant à l'enquête sur ce sujet sur le site national du Snes.

### Dernière Minute

Nous apprenons que le Ministère renonce à son projet de nouveau brevet pour 2010, ne conservant de son projet initial que la nouvelle épreuve d'histoire des arts, à l'oral et effectuée en interne. Pour le reste, il ne s'agit que d'un report provisoire. Compte tenu des orientations retenues dans les projets successifs, nous devons rester vigilants et poursuivre la réflexion et le débat sur nos propositions en ce domaine.

# Mutations intra : le rectorat seul responsable, seul coupable

PAR KARINE BOULONNE

Les mutations sont toujours un moment de stress important, en particulier depuis que les suppressions de postes se comptent par centaines, obligeant à « recaser » autant de mesures de carte, sans oublier les entrants susceptibles d'être affectés n'importe où dans notre vaste académie.

Cette année, l'administration a pris l'initiative irresponsable de diffuser le projet de mouvement intra auprès des participants, alors même qu'elle sait qu'il est erroné. L'ensemble des organisations syndicales (SNES, SNEP, CGT, SUD, SNALC, SNETAA, SGEN, SE et FO) s'est adressé vainement au recteur à plusieurs reprises pour lui demander de revenir sur sa décision. Pourtant, lors du groupe de travail sur les barèmes, nous avons fait rectifier ceux de 150 collègues, soit plus de 5 % des demandeurs ! De combien d'espoirs déçus, de combien de situations conflictuelles le rectorat va-t-il être responsable ? Les organisations syndicales, elles, ont pris l'engagement de refuser de publier le projet, elles n'annonceront que les résultats issus des commissions paritaires.

Quant à l'argument que pour la majorité des situations il y aurait confirmation en Formation Paritaire Mixte Académique, donc que les collègues auront eu connaissance plus tôt de leur résultat, il ne tient pas : on peut attendre de 5 à 20 % de changements, qui ne seront connus qu'après le 24 juin ; d'ici là, 100 % des demandeurs de mutation auront espéré soit une amélioration, soit que surtout rien ne change.

A terme, le risque est que la pratique se généralise (hors-classe, congés formation ...) et que, pour éviter les mécontentements, l'administration s'en tienne au projet informatique et n'accepte plus les modifications : ce sera alors la porte ouverte à toutes les dérives et la disparition des règles collectives de gestion, de la transparence et du traitement égalitaire des collègues.

## Mouvement spécifique : la « préférence académique » ?

Des postes sont restés vacants (DNL en particulier) après le groupe de travail du 15 mai alors qu'il y a des demandeurs... qui viennent d'une autre académie .... Collègues écartés de fait car non connus des corps d'inspection ? Nous avons fait

part de ces interrogations en séance, mais l'absence des IPR a empêché de nous fournir des réponses satisfaisantes. Les postes devraient donc être occupés provisoirement par des professeurs eux-mêmes remplacés par des TZR, alors que notre potentiel en remplacement est déjà très entamé. Le DPE (Département des Personnels Enseignants) a semblé sensible à nos arguments : l'an prochain, les modalités d'attribution devraient évoluer avec l'instauration d'un entretien préalable et la présence des IPR concernés lors du GT. Mais l'absence de barèmes, de règles claires préalablement définies et l'opacité dans le choix des collègues préfigurent mal de ce qui pourrait advenir du mouvement général.

## Physique appliquée = Physique Chimie ?

Après nous avoir annoncé lors de la saisie des vœux qu'il était impossible pour un prof de physique appliquée de candidater en physique chimie, après avoir demandé aux collègues qui avaient fait de tels vœux d'y renoncer, le rectorat a sorti deux noms d'enseignants soutenus par l'inspection pour être intégrés en physique chimie. L'égalité de traitement étant rompue, les syndicats ont refusé de prendre en compte les candidats et demandé un report de cette possibilité à l'année prochaine, ce qui a été accepté. A l'origine de ce « couac », l'Inspection Générale qui souhaite pouvoir choisir ses candidats sur leurs compétences. Nous souhaiterions que les IPR soient aussi attentifs au respect des disciplines quand il s'agit de TZR : en l'absence de soutien de leur hiérarchie pédagogique (aucune réponse au courrier qui les sollicitait), des profs de physique appliquée nommés en maths, de lettres en documentation, de STI en technologie se tournent de plus en plus vers le Tribunal Administratif pour essayer de faire reconnaître

leurs droits, mais aussi celui de leurs élèves à bénéficier d'un professeur compétent dans son enseignement.

## Congé parental : en progrès, mais peut mieux faire

La circulaire mutations prévoit que les retours de congés parentaux ayant perdu leur poste soient traités comme des mesures de carte. Or, un collègue en MCS verrait automatiquement sa liste de vœux complétée par le vœu « Académie de Lille » lui garantissant d'être traité prioritairement pour obtenir le poste le plus proche de son ancien établissement si aucun de ses vœux précédents n'est satisfait. Mais le ou la collègue en congé parental qui n'aurait pas formulé le vœu « académie » serait lui traité en extension, c'est-à-dire après tous les autres demandeurs sur ce qui reste ... La différence est de taille ! Nous avons obtenu du Rectorat qu'il contacte tous les personnels de retour de congé pour leur proposer d'ajouter un vœu « académie » leur garantissant une meilleure proximité géographique. C'est une demi-satisfaction puisque nous sommes avant tout opposés à la perte du poste pour ce motif.

## Mesures de carte : surprise, on vous a déjà oublié !

Mauvaise surprise pour les centaines de victimes d'une mesure de carte antérieure à 2009, le rectorat vous a déjà oubliés et ne vous attribuera les points auxquels vous avez droit (3000 sur votre ancien établissement et 1500 sur la commune) que si vous fournissez un justificatif ! Nous avons pu faire rétablir des barèmes en vérifiant les situations sur les deux dernières années, mais il y a certainement des oublis incompréhensibles à l'ère de l'informatique.

## MOUVEMENT DES TZR • 8 et 9 JUILLET

### GT barèmes intra : la vigilance et l'efficacité des élus Snés.

2700 demandeurs participent au mouvement 2009. Environ 150 modifications de barèmes ont été obtenues dont 103 pour des adhérents (sur 676 demandeurs syndiqués) et 9 pour des collègues non-adhérents ayant envoyé une fiche de suivi.

## Commissions paritaires

### Quelle différence y a-t-il entre un chef d'établissement et un commissaire paritaire SNES siégeant tous deux en CAPA ?

Après des années de présence en CAPA, on pourrait s'attendre à ce qu'un chef d'établissement comprenne ce qui s'y passe. L'un d'entre eux n'a toujours pas saisi que les listings de congés formation comprenaient l'ensemble des demandeurs... Il a donc prévenu tous les certifiés demandeurs de son établissement qu'ils avaient obtenu leur congé formation, y compris certains qui n'en étaient qu'à leur première demande (alors qu'il en faut entre 6 et 8) ... La déception n'en a été que plus cruelle. Nous espérons pour nos collègues que ce chef d'établissement ne siégera ni pour les mutations, ni pour la hors-classe !

### Refus d'inspection

En tant qu'enseignants titulaires, nous sommes doublement notés, par le chef d'établissement et l'inspection. En théorie, ces 2 évaluations sont indépendantes. Mais à l'occasion de la commission paritaire de contestation de notes administratives, nous avons découvert que des liens entre ces 2 notations existaient : 4 enseignantes de Lettres ont en effet refusé collectivement une inspection pour exprimer leur désarroi face à la dégradation de leurs conditions d'enseignement et de travail de leurs élèves (diminution des horaires disciplinaires, effectifs par classe, suppressions de postes...). Et aussi parce qu'elles souhaitaient trouver une nouvelle forme de revendication, en complément des actions de grève. Elles ont eu l'occasion de s'en expliquer avec l'inspectrice et, à défaut d'avoir été comprises, pensaient avoir été entendues. Quelle ne fut donc leur (mauvaise) surprise quand elles ont découvert que le principal avait reçu l'injonction du rectorat de baisser leur note administrative. Vérification faite, une circulaire (note de service du 2 novembre 1994) prévoit en effet la possibilité pour l'administration d'intervenir sur la note administrative lorsqu'un personnel refuse l'évaluation pédagogique. Nous sommes intervenus auprès du Recteur pour lui demander de prendre en compte le parcours professionnel exemplaire et les motivations des 4 enseignantes et de ne pas appliquer par principe le texte. Nous avons aussi demandé un vote en CAPA, soutenu par les autres organisations syndicales. L'administration (chefs d'établissement, IPR et représentants du rectorat) a voté d'un bloc contre notre proposition. La baisse est donc maintenue, mais le chef d'établissement aura la possibilité de rétablir les notes dès l'an prochain, ce à quoi nous serons particulièrement attentifs.

**Karine Boulonne**

## A Calais comme ailleurs, les collèges publics ne sont pas des casernes !

A la veille des vacances de Pâques, le Conseil d'Administration du collège Martin Luther King de Calais a dû se prononcer sur l'accueil dans ses locaux de compagnies de CRS, prévu lors des prochaines grandes vacances. Des CRS dont la mission principale, depuis la fermeture du camp de Sangatte, est de traquer les migrants et de les dissuader, par la force et l'intimidation, de rejoindre l'Angleterre.

L'Administration, pourtant tenue par les textes de porter à la connaissance des élus les documents préparatoires (en l'espèce la convention), a mis les personnels au pied du mur, les enjoignant de se prononcer sur cet accueil sans communication de la convention dans les délais. Afin d'obtenir l'assentiment des parents d'élèves, elle a fait miroiter les quelques milliers d'euros qu'auraient pu recevoir le collège sous forme de financement de projets.

De tels procédés sont inadmissibles. Ils témoignent du peu de cas dont fait preuve la direction de l'établissement à l'égard de l'ensemble de la communauté éducative et des règles de fonctionnement démocratique des établissements scolaires, en particulier celles concernant le Conseil d'Administration. De plus, il n'est pas tolérable qu'ait été exploitée la faiblesse des moyens mis à disposition des équipes, pour leur faire accepter un gain financier dérisoire au regard des besoins.

La section départementale du SNES ainsi que le secteur Droits et Libertés du S3 ont donc rapidement interpellé le Conseil Général, dont relèvent les locaux du collège, afin de lui signifier le soutien que le SNES comptait apporter aux personnels en lutte pour qu'un établissement scolaire, quel qu'il soit, ne soit pas utilisé – en particulier dans le contexte calaisien – comme un poste avancé de la chasse aux migrants. Un communiqué, a été diffusé à la presse le 13 mai ... Mais n'y a été repris qu'à partir du 18, date à laquelle le Conseil Général décidait finalement de ne pas accueillir les CRS dans ses murs (c'est-à-dire dans les 126 collèges publics du Pas-de-Calais !), alors qu'il l'acceptait jusqu'alors ...

Certains commentateurs, chagrins, ont jugé que refuser l'accueil et la restauration des CRS relevait davantage de l'action partisane que de la lutte syndicale. Rappelons à ceux-là qu'implanter dans un collège relevant de l'éducation prioritaire, au cœur d'un quartier populaire, des unités dont la vocation historique est la « surveillance » des manifestations et mouvements sociaux constitue en soi un acte politique, qui risquait de réduire à néant les efforts des personnels pour établir des liens avec les familles dans une perspective éducative et émancipatrice. Rappelons aussi que les pratiques de bon nombre de personnels de direction confondent souvent autonomie des établissements et autonomie du chef d'établissement. Rappelons enfin que le SNES, dans la FSU, défend la cause des sans-papiers et celle du Réseau Education Sans Frontières (RESF), et apporte son soutien aux associations qui agissent sur le terrain.

**Didier Porthault et Jean-François Carémel**

## Des nouvelles de Samu Lukombo

Le 13 mars dernier, les membres SNES du comité de soutien de Samu Lukombo, jeune père angolais d'une fillette scolarisée à Saint-Omer et auquel le préfet a refusé un titre de séjour, ont présenté au congrès académique une motion en faveur de sa régularisation, adoptée à l'unanimité.

Samu et sa compagne Natacha se sont mariés le 21 mars. C'est le maire qui a mené la cérémonie, leur signifiant ainsi son soutien. Quelques semaines plus tard, grâce au comité RESF, Samu a obtenu une promesse d'embauche d'une société de traitement de déchets ménagers et il a rejoint l'association Emmaüs pour laquelle il effectue des travaux en tant que bénévole.

Le 17 avril nous avons aidé Samu à déposer une nouvelle demande de titre de séjour Vie Privée Familiale à laquelle nous avons joint les plus de 3000 signatures recueillies par la pétition mise en place en février. Le comité a réussi à obtenir une attestation de parrainage républicain signée par le président de la communauté d'agglomération de Saint-Omer, M. Joël Duquenoy.

La cérémonie de parrainage a eu lieu le 30 avril à la mairie d'Arques et le maire de Saint-Omer s'y est associé.

Samu doit maintenant attendre la réponse de la préfecture d'Arras avant d'entreprendre une éventuelle saisine du Médiateur de la République s'il n'obtenait toujours pas gain de cause. Le comité de soutien continuera à l'aider dans ses démarches. Merci à tous ceux qui ont manifesté leur solidarité. Il est toujours temps de signer la pétition en ligne à l'adresse suivante :

[www.educationsansfrontieres.org/?article18126](http://www.educationsansfrontieres.org/?article18126)

**Marilyn Shirley**

**RETRAITES :**

arrogance, provocation ou ballon d'essai ?

**Les déclarations d'Hortefieux présentant le relèvement de l'âge de la retraite comme une des pistes à l'étude sont à la fois une provocation à l'égard du mouvement social et un ballon d'essai pour mesurer les réactions des organisations syndicales. Le ministre ne sait compter que jusqu'à trois. Il n'entrevoit que trois solutions : diminuer les pensions, augmenter les cotisations ou reporter l'âge du départ en retraite. Et d'admirer la situation allemande et son départ à la retraite à 67 ans ! Il écarte volontairement du débat la question de l'élargissement de l'assiette de cotisations. Il y a une 4<sup>ème</sup> solution. Monsieur le ministre : faire contribuer l'ensemble des revenus du capital et du patrimoine au financement de la Sécurité sociale.**

**ASSISTANTS D'ÉDUCATION : main d'oeuvre corvéable et précarisable à merci !**

Alors que leur présence est essentielle dans nos établissements, que leur nombre ne cesse de diminuer (surveillants en retrait de

délégation qui ne sont pas toujours remplacés) provoquant des situations désastreuses pour la surveillance et l'encadrement des élèves, le renouvellement des contrats d'assistants d'éducation est de plus en plus périlleux : non renouvellement en bloc pour laisser le choix au chef d'établissement de sélectionner des « ressources humaines » plus « performantes », obligation de rédiger un projet pédagogique ou de mettre en valeur leur investissement futur... On croirait qu'il s'agit de satisfaire à un emploi hautement qualifié.

Les premiers AED recrutés il y a 6 ans arrivent à la fin de leurs contrats. Le rectorat ne s'est absolument pas préoccupé de leur formation durant ces 6 ans ; beaucoup se retrouvent dans l'impasse, sans emploi, sans projet professionnel avec une allocation chômage pour seule perspective, quel gâchis !

Seule la réaction des sections syndicales pour soutenir les assistants d'éducation et refuser les pratiques managériales de certains chefs d'établissement peut permettre de faire bouger les choses.

**Karine Van Wynendaele**

**Décès de René Bacquaert.**

C'est une grande figure du SNES Pas de Calais qui disparaît. Professeur d'anglais, il commence sa carrière en 1942. En 1944, il est nommé certifié au lycée de garçons d'Arras, où il est resté jusqu'à sa retraite. Il fut longtemps conseiller pédagogique et contribue à la diffusion de l'anglais dans les classes du primaire. Secrétaire de S1 en 1951, secrétaire départemental à partir de 1952, il fut également membre du Bureau académique. Mais il fut également commissaire paritaire, membre actif de diverses associations laïques, représentant MGEN, élu au conseil municipal d'Arras et même fondateur du ciné club d'Arras en 1945. Quand il prend sa retraite en 1980, il reste militant dans les différentes sections de retraités.

A sa famille nous présentons nos sincères condoléances et saluons la mémoire d'un homme qui toute sa vie fut un militant exemplaire.

**Théâtre : s'abonner en 2009-2010****Théâtre du Nord - Lille**

Grâce à une convention avec le Théâtre du Nord à Lille, le SNES offre à ses adhérents la possibilité de s'abonner individuellement au tarif groupe, soit 12 euros par spectacle, pour la saison 2008-2009.

Pour limiter les abonnements trop tardifs et le risque de spectacles complets dès septembre, pour vous permettre aussi de disposer de places bien situées dans la Grande salle de Lille, nous vous proposons de compléter votre bulletin d'abonnement (sur lequel doit figurer le cachet du SNES attestant que vous êtes syndiqué-e) et de l'adresser directement au Théâtre du Nord avant sa fermeture d'été (fermeture le 11 juillet – réouverture le 8 septembre).

Le bulletin d'abonnement sur lequel figure le cachet du SNES, ainsi que le programme du théâtre pour la saison 2008-2009 sont disponibles à la permanence du S3 à Lille, aux horaires habituels. Il sera aussi adressé à chaque syndiqué qui nous en fera la demande (courrier au SNES, à l'intention d'Arlette Despretz / Théâtre du Nord, 209 rue Nationale, 59000 Lille ; courriel à s3lil@snes.edu, toujours à l'intention d'Arlette Despretz).

**Théâtre de La Verrière Lille,**

28 rue Alphonse Mercier, 59000 Lille. Métro Gambetta ou République.

Le partenariat avec le SNES continue : les adhérents bénéficient d'un tarif réduit (10 euros par spectacle) sur toute la programmation sur présentation de leur carte syndicale.

La programmation est alléchante: qu'il s'agisse d'auteurs connus comme Michel Quint, Dario Fo, Garcia Lorca, Edmond Rostand ou de compagnies jeunes ou confirmées comme regard'E Vva, ou BVZK, le théâtre de la Verrière et son directeur font le choix d'une programmation riche en découvertes. Et vous pouvez même emmener vos élèves, le suivi pédagogique est assuré!

**Théâtre de la Rose des Vents ; Villeneuve d'Ascq**

La Rose des Vents propose aux adhérents du SNES le « pass collectivités », soit 4 spectacles pour 40 euros.

D'autres formules sont proposées hors partenariat avec le SNES, comme le « pass découverte individuel » (trois spectacles pour 36 euros), ou le « pass individuel » (six spectacles pour 66 euros) et (nouveau) des carnets de 10 places à 100 euros et non nominatifs. Le placement est libre pour chaque représentation.

Nous adresserons, par retour du courrier, un bulletin d'abonnement sur lequel figure le cachet du SNES à chaque syndiqué qui nous en fera la demande. Le courrier est à adresser au SNES, Odile Deverne – Rose des Vents, 209 rue nationale, 59000 Lille, avec vos coordonnées.

Chaque syndiqué peut ainsi composer son abonnement sur le bulletin identifié SNES et l'adresser directement à la Rose des Vents. Boulevard Van Gogh - Métro Hôtel de Ville.

Les syndiqués proches d'autres structures culturelles dans la région Nord Pas de Calais peuvent se rapprocher du S3 (Arlette Despretz ou Odile Deverne) afin d'envisager de nouveaux partenariats.